

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

1^{er} MAI 2019

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 1^{er} MAI 2019, à 18 h 09**, à laquelle :

SONT PRÉSENTS :

M ^{me} France Marion	, mairesse de Latulipe-et-Gaboury
M. Daniel Barrette	, maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT
M. Simon Gélinas	, maire de Lorrainville
M ^{me} Carmen Côté	, mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues
M. Yves Ouellet	, maire de Témiscaming

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :

M^{me} Claire Bolduc , préfète de la MRCT

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M ^{me} Katy Pellerin	, directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelle
M ^{me} Christelle Rivest	, directrice des ressources financières, humaines et matérielles
M. Daniel Dufault	, coordonnateur à l'aménagement
M ^{me} Jessica Morin-Côté	, greffière et secrétaire-trésorière adjointe
M ^{me} Lyne Gironne	, directrice générale – secrétaire-trésorière

N. B. : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h 09.

05-19-161A

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 18 H 09
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** le point 12.6 « Autorisation pour afficher le poste de coordonnateur en sécurité incendie » soit ajouté à l'ordre du jour.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

05-19-162A ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2019.

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2019 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).

1^{re} partie

Aucune question de l'assistance.

Information GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) – OCTROI DE PRÊTS/SUIVI DE DOSSIERS.

Aucun dossier en traitement pour la présente séance.

Information GESTION DU FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENTS (FLI) ET FONDS LOCAUX DE SOLIDARITÉ (FLS) – DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.

En date du 29 avril 2019, la disponibilité du FLI est de 983 323,51 \$ et celle du FLS de 271 257,43 \$.

05-19-163A CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DU RÈGLEMENT 133-03-2019 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS » DE LA MUNICIPALITÉ DE KIPAWA (SECOND PROJET DE RÈGLEMENT ADOPTÉ LE 10 AVRIL 2019).

ATTENDU QU'en vertu des articles 145.31 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une municipalité peut adopter un règlement sur les usages conditionnels. Cette adoption est sujette au quatrième alinéa de l'article 123 de la LAU, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le Comité administratif de la Municipalité régionale de comté;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** le règlement 133-03-2019 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels » de la municipalité de Kipawa (second projet).

Nature du règlement

Ce règlement vise à permettre que des usages (acceptables pour la population et compatibles avec le milieu) soient implantés à la suite d'une évaluation et sans qu'il soit nécessaire de modifier le règlement de zonage. C'est le 7^e règlement du genre au Témiscamingue.

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le projet de règlement no. 133-03-2019 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du second projet de règlement : 10 avril 2019
(second projet)

Date de réception à la MRCT : 16 avril 2019

05-19-164A

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE LATULIPE-ET-GABOURY À SON RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION (RÈGLEMENT NO. 19-03-03, ADOPTÉ LE 2 AVRIL 2019).

ATTENDU QU'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une municipalité peut modifier son règlement de construction. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le comité administratif de la Municipalité régionale de comté;

ATTENDU QUE la municipalité de Latulipe-et-Gaboury désire amender son règlement de construction no. 76-97 présentement en vigueur pour ajouter la référence au code national de plomberie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la municipalité de Latulipe-et-Gaboury à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 19-03-03, adopté le 2 avril 2019 – construction).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 19-03-03 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 2 avril 2019

Date de réception à la MRCT : 4 avril 2019

05-19-165A

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA VILLE DE VILLE-MARIE À SON RÈGLEMENT DE ZONAGE (RÈGLEMENT NO. 545, ADOPTÉ LE 15 AVRIL 2019 – SECOND PROJET).

ATTENDU QU'en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le comité administratif (CA) de la Municipalité régionale de comté;

ATTENDU QUE la ville de Ville-Marie désire amender son règlement de zonage no. 458 présentement en vigueur pour transférer le 67, rue Sainte-Anne (garage les p'tits Roberge) dans une zone commerciale (Cb) plus conforme à l'usage du commerce existant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 545, adopté le 15 avril 2019 – zonage – second projet).

Conformité au schéma d'aménagement révisé

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 545 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

Date d'adoption du règlement : 15 avril 2019 (second projet)

Date de réception à la MRCT : 16 avril 2019

05-19-166A

FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE (FGMVT) - DEMANDE DE L'ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE DU TÉMISCAMINGUE - CENTRE.

ATTENDU QUE les membres du comité administratif ont procédé à l'analyse d'un projet, afin de s'assurer que celui-ci était admissible en vertu du règlement sur le fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (no 175-04-2015);

ATTENDU QUE, selon la grille d'analyse, les projets admissibles doivent atteindre une note minimale de 60% pour obtenir de financement via ce fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** le projet ci-dessous, dans le cadre de l'enveloppe 2019 du fonds de gestion et de mise en valeur du territoire.

Promoteur	Nom du projet	Montant demandé	Coût total du projet	Montant recommandé
Association chasse et pêche du Témiscamingue Centre	Accès et aménagements divers au petit lac Long	15 000\$	30 000\$	15 000\$

05-19-167A

FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE (FGMVT) - DEMANDE DE L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DU TÉMISCAMINGUE.

ATTENDU QUE les membres du comité administratif ont procédé à l'analyse d'un projet, afin de s'assurer que celui-ci était admissible en vertu du règlement sur le fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (no 175-04-2015);

ATTENDU QUE, selon la grille d'analyse, les projets admissibles doivent atteindre une note minimale de 60% pour obtenir de financement via ce fonds;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** le projet ci-dessous, dans le cadre de l'enveloppe 2019 du fonds de gestion et de mise en valeur du territoire.

Promoteur	Nom du projet	Montant demandé	Coût total du projet	Montant recommandé
Organisme de bassin versant du Témiscamingue	Réimpression d'un dépliant sur les quais et abris à bateaux (200 copies)	225.72\$	241.44\$	225.72\$

05-19-168A

DÉLÉGATION DE LA GESTION FONCIÈRE - AUTORISATION POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE TOUT-TERRAIN POUR LES INSPECTIONS EN FORÊT.

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil de la MRC du 17 octobre 2018, résolution 10-18-375, le conseil de la MRC a autorisé le lancement d'appel d'offres pour l'achat d'un véhicule électrique et d'un véhicule tout-terrain;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de lancer un appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule tout-terrain, car celui-ci a une valeur estimée de moins de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Témiscamingue a demandé des soumissions à Scie et Marine Ferron pour l'acquisition d'un véhicule tout-terrain (VTT) pour le service de la gestion foncière, en vue d'effectuer des inspections en milieu isolé;

CONSIDÉRANT QUE trois modèles différents de véhicule tout-terrain ont été ciblés pour répondre aux besoins du service pour les inspections en milieu isolé;

Modèle du véhicule tout-terrain	Équipements	Prix du VTT	Coût total (avant taxes)
Yamaha Kodiak 450 (garantie 1 ans)	2 780 \$	7 799 \$	10 579 \$
Yamaha Kodiak 700 (garantie 1 ans)	2 780 \$	9 399 \$	12 179 \$
Artic Cat 500 (garantie 6 mois)	2 780 \$	6 899 \$	9 679 \$

Les équipements sont :

- Treuil
- Porte-bagage
- Système d'attelage
- Parechoc avant
- Casque avec visière
- Parebrise
- Rangement de scie à chaîne
- Siège arrière et marchepied
- Protection pour les joints de cardan

CONSIDÉRANT QUE le modèle Artic Cat 500 répond aux besoins ciblés par la MRC et comprend les équipements nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** la soumission de Scie et Marie Ferron pour l'acquisition du véhicule tout-terrain Artic Cat 500 pour les inspections de la gestion foncière pour un montant de 9 679 \$ (avant taxes).
- **DE FINANCER** cette dépense au poste budgétaire « Gestion foncière et délégation des baux - Équipements roulants ».

**Information RENCONTRE AVEC DES REPRÉSENTANTS D'HYDRO-QUÉBEC -
INTERRUPTION PLANIFIÉE POUR JUIN 2019.**

Des représentants de la Direction Affaires régionales et des collectivités d'Hydro-Québec se joignent à la séance; il s'agit de Madame Véronique Têtu, Chef - Installation Transports et Madame Luce Chartier, conseillère en relation avec le milieu.

05-19-169A OUVERTURE DU HUIS CLOS

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par Mme France Marion
et résolu unanimement

- **DE DEMANDER** le huis clos; il est 18 h 20.

05-19-170A LEVÉE DU HUIS CLOS

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à la levée du huis clos; il est 19 h 11.

**05-19-171A GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION
POUR L'EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN ÉVALUATION.**

CONSIDÉRANT QUE la personne qui occupait le poste a quitté ces fonctions le 10 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'une personne à l'interne démontrait les aptitudes pour le poste et que celle-ci a accepté d'essayer le poste pour une certaine période et qu'elle a confirmé son intérêt pour le poste;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M^{me} Catherine Poulin, à titre de technicienne en évaluation
 - Selon la politique salariale en vigueur, classe 3, échelon 4;
 - Entrée en fonction : immédiate.

Madame Poulin est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de six mois à compter du 1^{er} mai;
- 35 heures/semaine;
- Poste contractuel à temps plein;
- Lieu de travail : Bureau de Ville-Marie.

05-19-172A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT POUR LE CONTENEUR DÉDIÉ AU TNO À BELLETERRE.

CONSIDÉRANT QUE depuis l'année 2014, M^{me} Vanessa Bernier Gallant agissait à titre de surveillante du conteneur pour les utilisateurs du TNO du secteur Est, situé à Belleterre, afin de s'assurer que le site demeure propre;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Bernier Gallant n'est plus disponible pour occuper ce poste, mais que M. Réjean Bernier, serait disponible et intéressé;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M. Réjean Bernier, à titre de surveillant du conteneur à Belleterre pour les TNO :
 - Selon la politique salariale en vigueur, classe 1, échelon 5;
 - Jusqu'à un maximum de 5 heures par semaine du 19 mai au 29 juin 2019 et un maximum de 10 heures par semaine du 30 juin au 2 novembre 2019;
 - Poste contractuel.

05-19-173A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

CONSIDÉRANT QUE lors du comité administratif du 6 mars 2019, il avait été recommandé d'embaucher un inspecteur des matières résiduelles (résolution n° 03-19-089A);

CONSIDÉRANT QUE le candidat retenu a remis sa démission le 23 avril dernier;

CONSIDÉRANT QU'une entrevue d'embauche a eu lieu le 1^{er} mai; avec un candidat ayant postulé pour le poste, lors du 1^{er} affichage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de M. Daniel St-Amour, à titre d'inspecteur des matières résiduelles :
 - Selon la politique salariale en vigueur, classe 3, échelon 7;
 - Entrée en fonction : le 6 mai 2019.

Monsieur Daniel St-Amour est assujetti à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres :

- Une période de probation de trois mois;
- 32 heures par semaine (4 jours/semaine) du début mai à la fin octobre et à raison de 8 heures par semaine (1 journée/semaine) du début novembre à la fin avril;
- Poste contractuel à temps plein;
- Son point d'attache sera le Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT) à St-Édouard-de-Fabre.

Information

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE.

Les membres du comité d'administration de la MRC de Témiscamingue ont discuté des suites du service en incendie et des obligations de la MRC à la suite de la démission du coordonnateur en sécurité incendie.

Les membres s'entendent pour adopter une résolution autorisant l'affichage du poste de coordonnateur en sécurité incendie.

05-19-174A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - COMITÉ DE GESTION DE CHANGEMENT - MODIFICATION AU MANDAT.

CONSIDÉRANT QU'à sa séance du 7 novembre 2018, le comité administratif (CA) demandait au comité de gestion de changement de faire une recommandation au CA, quant au projet de Politique d'alcool et des drogues sur les lieux du travail, avant son adoption;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a apporté des questionnements auprès des membres du comité qui, dans leur entendement, n'avait pas à émettre de recommandations, mais agissaient davantage comme facilitateur entre les différents paliers de l'organisation (administratif, direction et politique);

CONSIDÉRANT QU'au fil du temps, l'ajout d'un mandat « relations de travail » a modifié le mandat initial;

CONSIDÉRANT QUE le comité se voit maintenant attribuer l'élaboration de politiques et de plans divers relatifs aux ressources humaines, et ce, afin de ne pas dédoubler les comités;

CONSIDÉRANT QUE le comité de gestion de changement propose au comité administratif de revoir le mandat en scindant celui-ci en deux volets bien distincts, soit :

- Volet « Ressources humaines » : Élaboration et validation de divers documents en lien avec les ressources humaines. Consultation sur des situations en ressources humaines. La présence de la directrice des ressources humaines, financières et matérielles sera alors requise. Ce mandat peut nécessiter la formulation de recommandations au Comité administratif.
- Comité de gestion de changement : Gestion d'enjeux organisationnels ayant des impacts sur tous les paliers de la MRCT. Ce mandat est davantage stratégique.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ENTÉRINER** la recommandation du comité de gestion de changement et d'inclure un volet « Ressources humaines », tel que décrit ci-dessus.

05-19-175A

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES - AUTORISATION POUR AFFICHER LE POSTE DE COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT QUE le coordonnateur en sécurité incendie a remis sa démission et qu'il n'est plus au service de la MRC de Témiscamingue depuis le 29 avril 2019;

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'affichage du poste de coordonnateur en sécurité incendie.

05-19-176A

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE AU 31 DÉCEMBRE 2018.

CONSIDÉRANT QUE M. Luc Desforges de Champagne, Bellehumeur, Guimond inc., comptable général licencié, a assisté à la réunion et y a présenté les états financiers 2018 de la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE M. Desforges a répondu aux questions du comité administratif;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Simon Gélinas
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE RECOMMANDER** au conseil de la MRC, l'adoption des états financiers qui seront déposés à la séance du 22 mai 2019 pour approbation.

05-19-177A

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - COLLECTE DES BACS SUR LE CHEMIN DU PÈRE PILON (BAIE JAWBONE).

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années (4-5 ans), des bacs 1100 litres étaient situés sur le chemin du Père Pilon (à la Baie Jawbone) pour les citoyens qui résident dans ce secteur de TNO;

CONSIDÉRANT QUE pendant cette période, les bacs ont été changés de place à quelques reprises, étant donné les nombreuses plaintes reçues (odeurs, éparpillement des matières par les animaux, utilisation des bacs par des gens qui ne résident pas dans ce secteur, etc.);

CONSIDÉRANT QU'actuellement, ces bacs sont à une intersection du chemin Père Pilon donc qu'ils sont facilement accessibles par les citoyens non résidents (qui se servent de ces bacs au lieu des leurs pour éviter les odeurs chez eux, etc.);

CONSIDÉRANT QU'après vérification sur le terrain, il serait possible d'aller ramasser des bacs plus loin sur le chemin afin qu'ils soient utilisés que par les résidents du secteur, et ce, après quelques améliorations au chemin;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour ces travaux (agrandissement de la virée au fond du chemin, élargissement dans 2 courbes, changement d'un ponceau, etc.) sont estimés à 3 800 \$ (avant taxes) avec l'entreprise Transport Christian Durand et qu'il faut également prévoir entre 5 et 8 voyages de gravier (MG20) à 200 \$ du voyage (entre 1 000 \$ et 1 600 \$), pour un total variant entre 4 800 \$ et 5 400 \$ (avant taxes) pour l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) recommandent d'instaurer la collecte porte-à-porte des 3 catégories de matières (recyclage, déchets et compost) afin que chaque résident ait ses propres bacs et qu'ainsi, la responsabilité revient à chacun de s'assurer que leurs bacs soient propres et qu'ils ne soient pas utilisés par n'importe qui;

CONSIDÉRANT QUE les frais rattachés à ces collectes seraient assumés par les propriétaires de ce secteur, qu'ils soient résidents à l'année ou non (via leur compte de taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 16 novembre dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** les travaux d'agrandissement de la virée et d'élargissement de 2 courbes (incluant le changement d'un ponceau de 12' pour un 18') avec l'entreprise Transport Christian Durand, au coût de 3 800 \$ (avant taxes), plus 5 à 8 voyages de gravier (MG20), pour un coût total des travaux estimé entre 4 800 \$ et 5 400 \$ (avant taxes), sous réserve que l'entreprise Transport Christian Durand accepte d'apporter des travaux correctifs, à ses frais et dans un délai raisonnable, selon les recommandations et les obligations prévues par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) advenant un avis de non-conformité des travaux par le MFFP.
- **D'ACHETER** des bacs (3 couleurs) pour la collecte porte-à-porte des matières résiduelles (recyclage, déchets et compost) pour les résidents du secteur de la Baie Jawbone et effectuer la livraison au printemps 2019 pour débiter la collecte dès que les travaux d'aménagement du chemin seront effectués. Les frais liés à l'acquisition des bacs seront facturés aux résidents de la Baie Jawbone qui profiteront désormais de cette option.

Les frais reliés aux travaux pour le chemin seront financés à court terme par le surplus des TNO, pour être par la suite facturés auprès des citoyens du secteur sous forme de taxes.

À partir de 2020, les citoyens desservis par la collecte de porte-à-porte sur ce chemin auront une taxe de service inscrit à leur compte de taxes.

05-19-178A

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - PROBLÉMATIQUES - RUELLES DE LA VILLE DE TÉMISCAMING.

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif avait recommandé, le 30 mai 2018, de procéder à l'annulation de tout accommodement en matière de collecte de bacs des matières résiduelles qui met à risque la collecte des matières résiduelles, et ce, afin d'éviter que l'ensemble de la population soit pénalisé par une augmentation des frais en lien avec ce type de bris, résultant d'un accommodement pour certains propriétaires;

CONSIDÉRANT QUE les ruelles de la ville de Témiscaming sont considérées comme des secteurs à risque, étant donné le peu d'espace pour circuler avec les camions (entre les corniches, les autres véhicules, les fils électriques, etc.);

CONSIDÉRANT QUE des rencontres se sont tenues entre la MRC et la ville de Témiscaming, en septembre 2018 et mars 2019, afin d'étudier les options possibles, mais qu'il semble difficile de trouver une alternative efficace et fonctionnelle pour effectuer la collecte dans ce secteur;

CONSIDÉRANT QUE le point a été discuté à une rencontre du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE);

CONSIDÉRANT QUE les membres du CAGE reconnaissent les particularités des ruelles de la ville de Témiscaming;

CONSIDÉRANT QU'il arrive que l'opérateur doive attendre dans une ruelle, étant donné que le camion ne peut pas passer (ex.: véhicule qui entrave le chemin, etc.), ce qui augmente les temps de collecte;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 5 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- **DE CONTINUER** à effectuer la collecte des matières résiduelles dans les ruelles de la ville de Témiscaming.
- **DE FACTURER** la ville de Témiscaming, dans l'éventualité où des heures supplémentaires sont requises par l'opérateur pour la collecte des ruelles.

05-19-179A

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SURVEILLANCE DU CONTENEUR DE TNO (SECTEUR DE TÉMISCAMING).

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'une rencontre entre la ville de Témiscaming et la MRC, en septembre dernier, il avait été convenu de retirer du site, le conteneur dédié aux utilisateurs du territoire non organisé (TNO) pour la saison hivernale, étant donné que les statistiques des dernières années démontrent que celui-ci est principalement utilisé par les citoyens et les commerces de Témiscaming;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une seconde rencontre avec la ville de Témiscaming, en mars dernier, il en a été convenu que le conteneur des TNO serait inclus dans l'espace du relais d'écocentre local (REL) de Témiscaming afin d'exercer un contrôle plus serré;

CONSIDÉRANT QUE pour l'année 2019, l'approche est donc d'y aller avec un projet-pilote pour documenter qui sont les utilisateurs réels de ce conteneur;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, le REL est ouvert de 11h à 17h les lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche;

CONSIDÉRANT QUE pour la journée du dimanche, la MRC souhaite allonger les heures d'ouverture pour accommoder les utilisateurs du TNO, et ce, de la mi-mai à la fin octobre;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Témiscaming accepte de réviser ses heures d'ouverture pour la journée de dimanche, de 11h à 21h; les 4 heures supplémentaires par semaine étant à la charge de la MRC;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) du 5 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la MRC à rembourser les 4 heures supplémentaires du surveillant du REL de Témiscaming, soit de 17h à 21h les dimanches soir de la mi-mai à la fin octobre, à même le budget du TNO Les-Lacs.

05-19-180A

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - NOMINATION DE L'INSPECTEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.

CONSIDÉRANT l'embauche d'un inspecteur régional pour les matières résiduelles lors de cette séance du comité administratif (1^{er} mai 2019);

CONSIDÉRANT QUE l'article 16 du règlement no 189-10-2017 prévoit que son application et l'émission de constats d'infraction sont la responsabilité de l'inspecteur régional des matières résiduelles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M^{me} Carmen Côté
et résolu unanimement

- **DE NOMMER** M. Daniel St-Amour à titre d'inspecteur régional pour les matières résiduelles pour l'application du règlement 189-10-2017 concernant la collecte et le transport des matières recyclables, des déchets et des matières compostables.

Cette nomination est conforme à l'article 16 de ce règlement.

Information

GESTION DE L'IMMEUBLE - AFFICHE DANS LE STATIONNEMENT.

Lors de la dernière rencontre « Ressources humaines », le 17 avril, les membres du personnel ont suggéré que l'affiche extérieure d'identification de la MRC devrait être mise à jour afin d'y inclure l'image de marque du Témiscamingue.

La direction souhaite obtenir l'avis des membres du comité administratif, avant de procéder à quelques actions qu'il soit.

Les membres du comité administratif souhaitent inclure l'image de marque du Témiscamingue sur l'affiche dans le stationnement, mais ils devront tout d'abord obtenir une soumission quant aux coûts que cela occasionnera.

05-19-181A

FONDS DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TÉMISCAMINGUE - PRÉCISIONS À INCLURE À LA POLITIQUE D'OCTROI DU FINANCEMENT.

CONSIDÉRANT QU'au cours des derniers mois, deux entreprises témiscamiennes ont reçu un soutien financier via le Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue (FSDÉT) et que certaines modalités ont apporté de la confusion quant à l'application de ces modalités;

CONSIDÉRANT l'importance de préciser certains éléments de la politique pour éviter toute confusion lors de l'octroi de financement auprès des bénéficiaires, pour éviter tout malentendu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** l'actuelle politique du Fonds de soutien au développement économique du Témiscamingue, comme suit :
 1. Dans la section « Projets admissibles », ajouter :

Participation à des salons ou expositions à l'extérieur de la région pour toute nouvelle entreprise en démarrage (1 seule participation permise);
 2. Dans la section « Dépenses admissibles et non admissibles – Ne sont pas admissibles » ajouter :

Les salaires (ou temps de présence) lors des missions exploratoires, salons ou expositions (pour les entreprises en démarrage);

3. Ajouter une section « Remboursement des dépenses » :

La MRC de Témiscamingue procède au remboursement des dépenses jusqu'au montant maximal accordé par résolution du comité administratif ou par le conseil de la MRC, lors du dépôt du rapport final et des pièces justificatives confirmant les dépenses encourues. La MRCT se réserve le droit de revoir le montant accordé du soutien financier, selon les réelles dépenses admissibles.

- **D'INFORMER** les partenaires financiers du FSDÉT des modifications apportées à la politique.

Les membres du CA réitèrent leur position en ce qui concerne le remboursement des dépenses en lien avec une réclamation de l'entreprise Fromage au Village, lors de leur participation à l'événement Restaurant & Food Service Show of New York au cours du mois de mars 2019.

05-19-182A

PROJET ONIMIKI - AUTORISATION POUR L'ACHAT D'ARTICLES PROMOTIONNELS.

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du budget 2019, le conseil de la MRC réitérait le projet Onimiki comme une priorité d'importance pour la MRC de Témiscamingue;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la filière hydroélectrique communautaire, sous une approche d'énergie verte, est une des actions identifiées dans la Planification stratégique du Témiscamingue 2018-2022;

CONSIDÉRANT QU'au cours des prochains mois, la MRC de Témiscamingue participera ou amorcera diverses activités en relation avec la population;

CONSIDÉRANT l'importance de donner une belle visibilité au projet Onimiki pour ancrer ce projet dans la mémoire collective de la population témiscamiennne;

CONSIDÉRANT QUE divers articles promotionnels pourraient être remis, sous forme de tirage, selon les circonstances;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} France Marion
appuyé par M. Yves Ouellet
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat d'articles promotionnels pour un montant pouvant aller jusqu'à 500\$.
- **DE FINANCER** cette dépense à même le poste budgétaire « Développement des projets hydroélectriques ».

Information SERVICE D'ÉVALUATION - DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

05-19-183A SERVICE D'ÉVALUATION - REPORT – DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 (ARTICLE 71 DE LA LOI SUR LA FISCALITÉ MUNICIPALE (LFM)).

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 5 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM), la MRC de Témiscamingue a compétence en matière d'évaluation, à l'égard des municipalités de son territoire régi;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a reçu la démission d'un technicien en évaluation dans les dernières semaines et que les ressources en place en seront à leur premier dépôt de rôle dans leurs fonctions respectives;

CONSIDÉRANT QUE le délai prévu à l'article 70 de la LFM, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, soit au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités d'être en mesure de confectionner les sept rôles d'évaluation prévus pour 2020 pour les municipalités suivantes:

- Béarn - 85020
- Duhamel-Ouest – 85030
- Laverlochère-Angliers - 85052
- Lorrainville - 85037
- Saint-Bruno-de-Guigues - 85045
- Saint-Édouard-de-Fabre - 85015
- Saint-Eugène-de-Guigues - 85085
- Ville-Marie – 85025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 71 de la LFM, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1^{er} novembre suivant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un délai supplémentaire, soit avant le 1^{er} novembre 2019, tel que le permet l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes :

- Béarn - 85020
- Duhamel-Ouest – 85030
- Laverlochère-Angliers - 85052
- Lorrainville - 85037
- Saint-Bruno-de-Guigues - 85045
- Saint-Édouard-de-Fabre - 85015
- Saint-Eugène-de-Guigues - 85085

○ Ville-Marie – 85025

- **D'ACHEMINER** une copie de la présente résolution au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Bien que la demande d'extension pour le dépôt soit fixée au 1^{er} novembre, tel que prévu par la Loi sur la fiscalité municipale, la planification des travaux du service d'évaluation prévoit un dépôt de certaines municipalités avant la date limite.

05-19-184A

DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M^{me} Carmen Côté
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **82 151.05 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **440 704.35 \$**, et ce, pour la période du 16 mars au 15 avril 2019.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 1^{er} mai 2019



Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière

05-19-185A

MODIFICATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF/COMMISSION D'AMÉNAGEMENT.

CONSIDÉRANT QUE la préfète et la directrice générale devront se rendre à l'Assemblée des MRC, organisée par la Fédération québécoise des municipalités, du 4 au 6 juin 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Daniel Barrette
appuyé par M^{me} France Marion
et résolu unanimement

- **DE MODIFIER** la date de la séance du comité administratif/commission d'aménagement du mois de juin, en avançant celle-ci au 29 mai 2019.

**Information AFFAIRES NOUVELLES - RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION
- ONIMIKI**

M. Ouellet, maire de Témiscaming, désire savoir qui seront les participants à la réunion publique d'information concernant Onimiki qui aura lieu à une date à être déterminée.

M. Ouellet, souhaite rappeler qu'il est essentiel que M. David McClaren soit présent à cette rencontre.

**05-19-186A AFFAIRES NOUVELLES - VENTE POUR DÉFAUT DE PAIEMENT
DE TAXES - IMMEUBLES DANS LES TNO.**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du mois de février le comité administratif a énuméré les propriétés qui seront mises en vente pour défaut de paiement de taxes dans les TNO (résolution no 02-19-045A);

CONSIDÉRANT QU'il y était prévu que trois propriétés appartenant à M. Thomas Slick, soient les terrains ayant les matricules 5512-60-7575, 5706-71-5440 et 5806-34-6124 seraient vendus lors de la vente pour défaut de paiement de taxes du 9 mai prochain;

CONSIDÉRANT QUE les baux des terrains ayant les matricules 5512-60-7575 et 5706-71-5440, le premier étant situé au lac Ostaboningue et le second situé au lac Hunter's Point, ont été révoqués par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles;

CONSIDÉRANT QU'il n'est plus possible de procéder à la vente pour défaut de paiement de taxes des deux terrains dont les baux ont été révoqués;

CONSIDÉRANT QUE le terrain ayant le matricule 5806-34-6124 et situé dans Canton Atwater peut être vendu lors de la vente pour défaut de paiement de taxes; le montant actuel dû sur ce terrain, incluant les frais actuels, sont de 1 202.09\$;

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Daniel Barrette
et résolu unanimement

- **DE RETIRER** les matricules 5512-60-7575 et 5706-71-5440 de la vente pour défaut de paiement de taxes;
- **D'AUTORISER**, M^{me} Lyne Gironne à acquérir le matricule 5806-34-6124 pour un montant pouvant aller jusqu'au maximum prévu par le code municipal, soit ne doit pas dépasser le montant des taxes, en capital, intérêt et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

**Information PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU
(CM, ART. 150).**

2^{ème} partie

Aucune question de l'assistance.

05-19-187A

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.

Il est proposé par M. Yves Ouellet
appuyé par M. Simon Gélinas
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

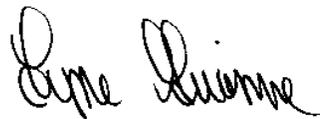
N. B. : Prochaines réunions :

- Conseil de la MRC : 22 mai 2019
- Comité administratif : 29 mai 2019

Il est 21h19.

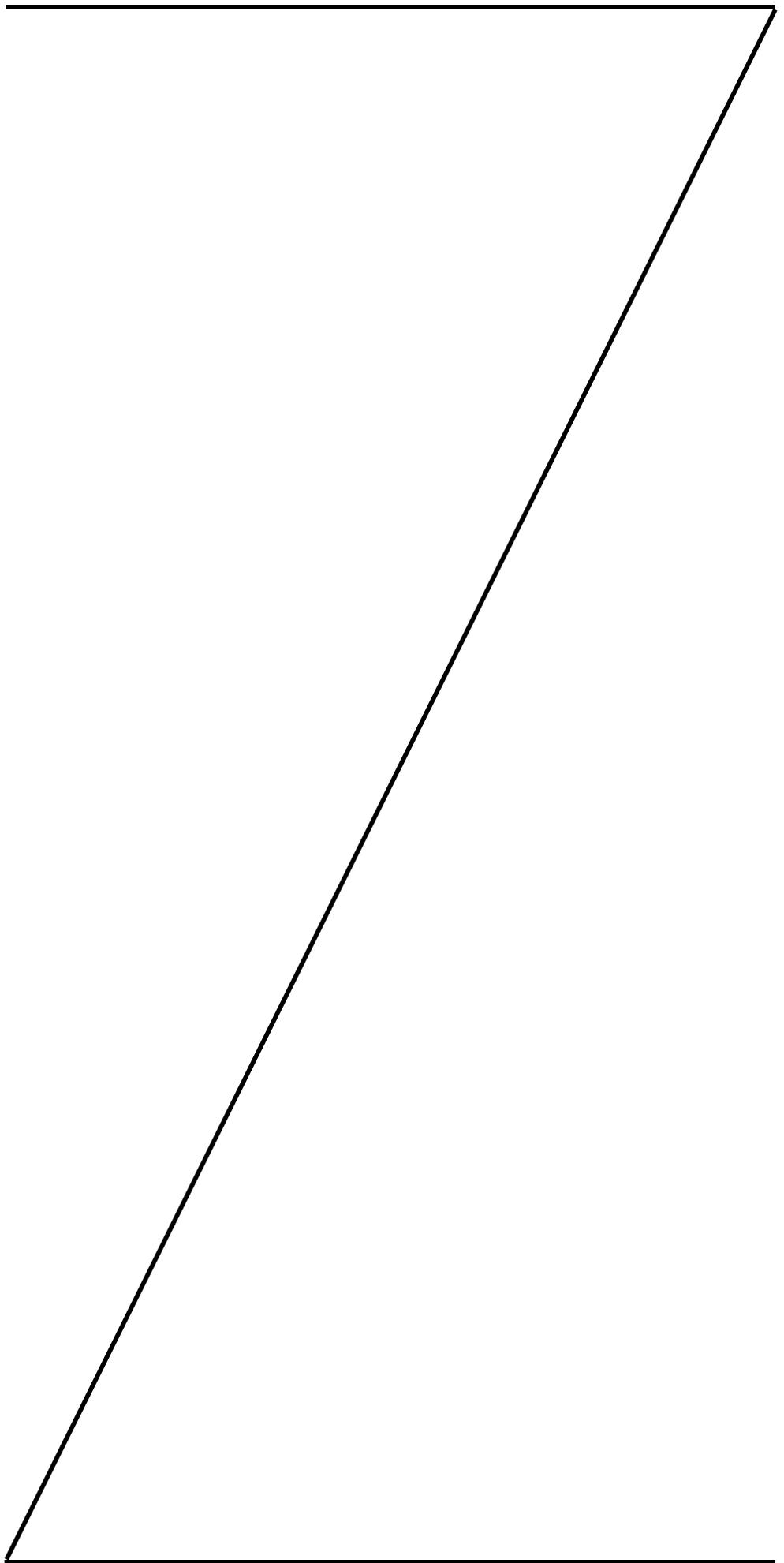


Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale –
secrétaire-trésorière

AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant
et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité
administratif lors d'une séance subséquente.



12682